



# AVIS

# D'ENQUETE PUBLIQUE

**PORTANT PRESCRIPTION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLEMENTAIRE RELATIVE AU PROJET  
D'ELABORATION PARTIELLE DU PLU SUR LE SECTEUR PRE GAMBU DE LA COMMUNE DE VIF**

Le Président de Grenoble-Alpes Métropole fait connaître que, conformément à l'arrêté n°2017-083 en date du 29 mai 2017, il sera procédé à une enquête publique complémentaire sur le territoire de la commune de Vif portant sur l'élaboration partielle Plan local d'urbanisme (PLU) – lieudit Pré Gambu - de la commune de Vif.

L'élaboration partielle du plan local d'urbanisme de la commune de Vif fait suite à la décision d'annulation partielle de la cour Administrative d'Appel de Lyon du 28 juin 2011, qui a replacé le secteur de Pré Gambu sous le régime du plan d'occupation des sols révisé du 22 octobre 1998. Tirant les conséquences de cette décision juridictionnelle, les nouvelles dispositions du plan local d'urbanisme concernant le lieudit Pré Gambu ont été élaborées, afin que le territoire de la commune soit couvert par un document d'urbanisme unique. Une enquête publique sur ce projet prévoyant un classement du secteur en AU (urbanisation future), a eu lieu du 7 septembre au 9 octobre 2015. A l'issue de cette enquête, le commissaire enquêteur a rendu un avis défavorable sur le projet et préconisé, au vue des demandes du public, une enquête complémentaire sur la base d'un nouveau zonage. Ce zonage prévoit un classement des parcelles en zone N majoritairement, hormis une petite zone UH en prolongement du lotissement situé au sud-ouest, ainsi qu'une zone AU indiquée au sud-est, urbanisable immédiatement dans le cadre d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP). Le projet d'élaboration modifie en conséquence le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), le règlement graphique ainsi que les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

\*\*\*\*\*

**L'enquête publique complémentaire se déroulera en mairie de Vif (38450) 5 place de la Libération,  
du mercredi 21 juin 2017 à 08h30 au vendredi 07 juillet 2017 à 13h00 pour une durée de 17 jours.**

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et mis à disposition du public en mairie de Vif (5 place de la Libération) pendant la durée de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie :

- **Du lundi au mercredi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30**
- **Le jeudi de 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30**
- **Le vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier sur place et consigner éventuellement ses observations, suggestions et contre-propositions sur le registre d'enquête.

Le dossier pourra également être consulté gratuitement pendant toute la durée de l'enquête en version papier et sur un poste informatique au siège de Grenoble-Alpes Métropole – Immeuble « Le Forum » 3 rue Malakoff à Grenoble, aux jours et heures habituels d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 08h00 à 17h30 ; le vendredi de 08h00 à 17h00.

Le dossier d'enquête pourra de plus être consulté et téléchargé pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la mairie de Vif :

<http://www.ville-vif.fr>, et sur la plateforme participative de Grenoble-Alpes Métropole : <https://participation.lametro.fr>

Le public pourra déposer ses observations par voie dématérialisée sur la plateforme participative de Grenoble-Alpes Métropole : <https://participation.lametro.fr>.

Le public pourra également adresser ses observations écrites au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Madame la Commissaire-Enquêteur  
Enquête publique sur le projet d'élaboration partielle du PLU – Pré Gambu  
Mairie de Vif  
5 place de la Libération  
38450 VIF

Le public pourra également les adresser au commissaire enquêteur par mail à l'adresse suivante : [enquete-publique-vif@lametro.fr](mailto:enquete-publique-vif@lametro.fr).

Ces observations seront annexées au registre d'enquête publique.

Les observations formulées par le public seront en outre accessibles sur la plateforme participative de Grenoble-Alpes Métropole : <https://participation.lametro.fr>.

Par ordonnance n°E17000207/38 en date du 23 mai 2017, le tribunal administratif de Grenoble a désigné Madame Capucine MORIN en qualité de commissaire enquêteur.

**Le commissaire enquêteur assurera des permanences et recevra le public à la mairie de Vif (38450), 5 place de la Libération, aux jours et heures suivants :**

- **jeudi 22 juin 2017 de 13h30 à 17h30**
- **mercredi 28 juin 2017 de 16h00 à 18h00**
- **vendredi 7 juillet 2017 de 10h00 à 13h00**

\*\*\*\*\*

Toute personne intéressée par le projet peut solliciter des informations auprès de Monsieur le Maire, Guy GENET – Mairie de Vif (5 place de la Libération, 38450 Vif) ainsi qu'auprès de la Direction de la planification territoriale et de l'urbanisme de Grenoble-Alpes Métropole (« Le Forum » 3 rue Malakoff, 38031 Grenoble cedex).

\*\*\*\*\*

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Vif (5 place de la Libération, 38450 Vif) au siège de Grenoble-Alpes Métropole (Le Forum, 3 rue Malakoff, 38031 Grenoble) et à la Préfecture de l'Isère (12 place de Verdun, 38000 Grenoble), aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également publiés sur le site internet de la Métropole ([www.lametro.fr](http://www.lametro.fr)) et tenus à la disposition du public pendant un an

\*\*\*\*\*

A l'issue de l'enquête publique complémentaire, et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, le projet d'élaboration partielle du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vif ainsi que la révision du plan de zonage assainissement de Vif - secteur Pré Gambu, seront soumis à l'approbation du Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole.